



AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux personnes intéressées par la soussignée, Chantal Poulin, Directrice générale/greffière-trésorière

Que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, a adopté le **premier projet de résolution no 26-07-170** visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au Règlement numéro 445-2026.

Le projet vise l'immeuble situé au 1408, rue Principale, correspondant au lot 6 524 381 du cadastre du Québec.

Le projet consiste à aménager et exploiter un gîte et un café dans la résidence. Cinq chambres seraient en location et le café pourrait asseoir une trentaine de personnes;

Le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 148-06 :

- L'usage Hébergement et restauration n'est pas autorisé en zone RA-10 selon l'article 3.2.10.1
- Un seul usage est autorisé dans l'habitation selon l'article 3.2.1, paragraphe E, 5^e alinéa
- La superficie de l'usage intégré à la résidence est estimée à 90% alors que seulement 40% de la superficie au sol de la résidence est autorisé selon l'article 3.2.1, paragraphe E, 2^e alinéa.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu :

- **Date** : 3 août 2026
- **Heure** : 18 h 30
- **Lieu** : 1517, 19^e Rue à St-Côme-Linière (salle Optimiste)

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Demande d'approbation référendaire

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Consultation du projet

Le projet de résolution peut être consulté au bureau municipal situé au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière, durant les heures normales d'ouverture.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de juillet 2026.


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 14^e jour du mois de juillet 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de juillet 2026.


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière